

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY.

Date de la convocation : 5 juillet 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Nadine L'ECHELARD, Christelle LEVY, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : René LE BOULANGER

Délibération n°2023-130

Membres en exercice : 69 Présents : 47

Absents : 22

Pouvoirs : 8

AFFAIRES GENERALES ATTRIBUTION D'UN BAIL RURAL – HILLION

Afin de compenser les exploitants impactés par l'extension du Parc d'Activités de Pommeret en 2011, Lamballe Communauté avait acquis 4 parcelles agricoles proches de la zone, sises sur la Commune d'Hillion.

Les parcelles C 575, 576 et 1488 ont fait dernièrement l'objet d'une reprise d'exploitation. Madame Clairoline NIVET a obtenu une autorisation d'exploiter délivrée par les services de l'Etat pour ces emprises totalisant une superficie de 4ha 49a 85ca. Au vu de cette autorisation, il est proposé de lui concéder un bail rural de 9 ans, renouvelable, avec effet au 1^{er} septembre 2023.

Le montant du fermage annuel, calculé selon les barèmes départementaux et la classe de terre, est de 631 € la 1^{ère} année et sera révisé annuellement selon l'indice national des fermages.

Après en avoir délibéré

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'accorder à Madame Clairoline NIVET, un bail rural d'une durée de 9 ans, renouvelable, avec une date d'effet au 1^{er} septembre 2023, pour l'exploitation des parcelles C 575, 576 et 1488 à HILLION,
- FIXE le montant annuel du fermage à 631 €, révisable annuellement selon l'indice national du fermage,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ce bail et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

13 JUL. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

13 JUL. 2023

13 JUL. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale